

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix décembre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents : Karine CLAIREAUX, Patrick LEBAILLY, Claude ARROSSAMENA, Yvon SALOMON, Gisèle LETOURNEL, Joël DISNARD, Véronique ARROSSAMENA, Martine ARTANO, Bruno ARTHUR, Bernard BRIAND, Joanne BRIAND, Martin DETCHEVERRY, Sébastien DURAND, Yvon HEBDITCH, Karine LE SOAVEC, Lydia LE SOAVEC, Cédric LEBAILLY, Véronique PERRIN, Johanne REBMANN, Pierre SALOMON

Etaient absents : Jean-Luc CUZA, Maïté LEGASSE, Jean-François OZON, Marie-Claire RIO, Rachel ANDRIEUX, André ARTANO, Bianca PERRIN, Liliane PERRIN, Rosianne ZIMMERMANN

Madame CLAIREAUX : Merci d'être présents pour cette réunion du Conseil municipal avec pour principal objet le débat d'orientation budgétaire de la Commune de Saint-Pierre.

Désignation du Secrétaire de séance : Monsieur LEBAILLY ? Je vous remercie.

J'ai quelques procurations : de Rachel ANDRIEUX pour Gisèle LETOURNEL, d'André ARTANO pour Pierre SALOMON, de Bianca PERRIN pour Claude ARROSSAMENA, de Liliane PERRIN pour Lydia LE SOAVEC, de Rosianne ZIMMERMANN pour Bernard BRIAND.

Monsieur SALOMON P. : Je vous demande, Madame le Maire, de bien vouloir excuser Madame LEGASSE qui n'est pas sur l'Archipel en ce moment.

Madame CLAIREAUX : D'accord.

Madame LE SOAVEC : Excusez-moi, Madame le Maire, j'avais une question à poser, est-ce qu'elle pourrait être inscrite aux questions diverses s'il vous plaît ?

Madame CLAIREAUX : Oui, le sujet de la question ?

Madame LE SOAVEC : C'est au sujet d'une convention qui a été signée en 2003 entre le Conseil général à l'époque et la Ville de Saint-Pierre pour la Maison de l'Enfant.

Madame CLAIREAUX : D'accord.

Madame LE SOAVEC : Merci.

Monsieur BRIAND : Pardon, au sujet de ?

Madame LE SOAVEC : La Maison de l'Enfant. La convention qui a été signée entre la Collectivité et la Commune. Je pense que vous en êtes au courant. On verra en questions diverses.

Madame CLAIREAUX : Cela m'intrigue un peu, mais oui. J'ai un quatrième point à mettre à l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord, qui est une convention à signer avec l'ADEME, dans le cadre

d'une mission pour la mise en place d'un plan d'action, en fait. Il s'agit d'une mission prévue pour février et l'ADEME nous demande de signer une convention, ce qui est logique. Nous n'avons pas pour l'instant les termes exacts de la convention, mais sur le principe, si vous en êtes d'accord, on l'inscrit en point 4 et on en parlera tout à l'heure.

Pour le débat d'orientation budgétaire, ce que je vous propose, c'est de faire comme il est de coutume, c'est mon intervention d'abord et ensuite, on regardera le diaporama sur les chiffres et vous pourrez ainsi poser toutes les questions que vous souhaiterez. Vous en êtes d'accord ? Je vous remercie.

*Monsieur le Directeur des Finances Publiques,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,*

Conformément à la loi du 6 février 1992 qui a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée, le Conseil Municipal est invité, ce soir, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. Il est un préalable incontournable à l'adoption du budget primitif du prochain exercice. Lors de ce débat, sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément important de sa communication financière.

Nous examinerons pour l'occasion l'évolution des recettes et des dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement et partagerons les grandes orientations budgétaires et fiscales qui prévaudront dans l'élaboration du budget pour prochain exercice.

Etat des lieux

Comme nous avons eu l'occasion de le constater les années précédentes, mais aussi lors du contrôle de la Chambre Territoriale des Comptes d'Ile de France, la Mairie maîtrise son budget. Les principaux ratios montrent une situation financière satisfaisante et un budget de fonctionnement maîtrisé.

Si la capacité d'investissement de la commune s'est améliorée, notre autofinancement reste lui, très limité et ce n'est pas en assumant de nouvelles charges de fonctionnement que cela va s'améliorer. Il faudrait trouver de nouvelles de financement, nous y travaillons. En attendant, les dépenses d'investissement doivent aussi maîtrisées, nous y veillons rigoureusement.

Les recettes fiscales sont toujours prépondérantes dans les ressources de la commune, représentant + de 75% des recettes. La dépendance de la commune aux produits fiscaux et douaniers reste hélas très forte. La conséquence en est que toute variation à la baisse entraînerait inévitablement des difficultés financières pour la commune, comme pour les autres collectivités d'ailleurs.

Je reprendrai le même discours que les années précédentes, si nous voulons pérenniser les recettes des collectivités nous n'échapperons pas à une rénovation de sa fiscalité.

En ce qui concerne l'investissement, les subventions restent une ressource importante sur les budgets et, même si elle a retrouvé une capacité d'endettement, la commune devra, dans les années à venir, continuer de bénéficier de subventions substantielles de l'Etat pour l'aider dans la réalisation de ses projets, dans la mesure où elle ne dispose d'aucun autre levier, comme le FED ou le Contrat de développement. Vous avez là aussi déjà entendu cela mais je le redirai jusqu'à ce que ça change...

A propos enfin des dotations de l'Etat, elles représentent environ 18% de nos recettes et ne prennent pas pleinement en compte nos charges structurelles, ni nos nouvelles obligations. Souvenez-vous en, j'avais dit un mot l'an dernier sur l'amendement GIRARDIN, et sur le fait qu'on en perdait au fur et à mesure des années le bénéfice, on le voit cette année, en plus, d'autant qu'il y a au niveau des dotations de l'Etat une légère baisse, pour la plupart d'entre elles.

Contexte budgétaire

La notation de la France à long-terme par Standard and Poor's est passée de « AA+ » avec perspective « négative » à « AA » avec perspective « stable ». Cette notation élevée « **reste l'une des meilleures du monde** », contrairement aux apparences :

- **Elle témoigne des atouts reconnus de la France** – en particulier ses perspectives démographiques, la qualité de ses infrastructures, le haut niveau d'éducation et de productivité de sa main d'œuvre, le niveau d'épargne élevé du secteur privé et son statut d'émetteur de référence au sein de la zone euro.
- **La perspective « stable » traduit, selon Standard and Poor's, l'engagement du gouvernement à contenir la dette publique.**

Cette décision de l'agence de notation Standard and Poor's est cependant regrettable et les jugements critiques portés par l'agence sont inexacts :

- Le gouvernement a mis en œuvre au cours des 18 mois écoulés des **réformes d'envergure** pour redresser l'économie du pays, ses finances publiques, et sa compétitivité, grâce à une méthode fondée sur l'écoute et le dialogue. **Jamais un gouvernement n'avait conduit autant de réformes** en un temps si court, et dans un contexte conjoncturel aussi difficile :

- o Le Pacte pour la croissance, la compétitivité, et l'emploi ;
- o La loi sur la sécurisation de l'emploi ;
- o Le chantier en cours de la modernisation de l'action publique (MAP) ;
- o La réforme des régimes de retraites ;
- o La création de BPI France ;
- o La réforme bancaire ...

- **La dette française est, et demeure, parmi les plus sûres et les plus liquides au sein de la zone euro. Elle bénéficie de taux historiquement bas**, preuve de la confiance réaffirmée des investisseurs. Cette confiance renforce les éléments factuels qui démontrent que la stratégie mise en œuvre au service du pays est la plus crédible.

Le gouvernement est entièrement déterminé à poursuivre le chemin engagé dans le sens de la réduction des déficits publics, du rétablissement de la compétitivité et du soutien à la croissance et l'emploi.

A noter aussi que la baisse du taux directeur de la BCE de 0,50% à 0,25% constituera « un soutien bienvenu à la reprise en cours dans la zone euro en limitant les risques de déflation ».

Le budget 2014 met en œuvre les mesures issues du **Pacte de confiance et de responsabilité Etat/collectivités territoriales** présenté en juillet. Il concrétise plusieurs mois de concertation avec les acteurs locaux :

- Un **effort de 1,5 milliard €** sera fait en 2014 par les collectivités locales, contribuant au redressement des comptes publics ainsi qu'au financement du Pacte de compétitivité.
- Les dispositifs de **péréquation** seront renforcés.

- Des mesures en faveur des **départements** sont prises afin de les aider à financer la croissance rapide de leurs dépenses sociales avec notamment la mise en place d'un fonds de 830 millions €.
- Les **régions** verront le dynamisme de leurs ressources renforcé.
- Un **fonds de soutien de 1,5 milliard € sur 15 ans** est mis en place pour les collectivités victimes d'**emprunts toxiques**.

Loi de Finances 2013

On peut la décliner en quatre grands volets :

1. Poursuivre le redressement des comptes sans affecter la croissance

Depuis un an et demi, le Gouvernement de J-M Ayrault poursuit l'objectif d'**atteindre l'équilibre structurel en 2017, afin de rompre avec cinq ans de gestion défailante**. Avec un déficit public annuel moyen supérieur à 5% sur la période 2007-2012, le Gouvernement précédent est responsable d'une augmentation de la dépense publique de 170 Md€, et d'un doublement de la dette.

L'inversion de la tendance s'est traduite par les engagements pris dans la loi de programmation des finances publiques 2012-2017, puis dans leur renégociation avec la Commission européenne. Le projet de loi de finances pour 2014 poursuit cet effort de redressement des comptes en prévoyant un déficit public de 3,6 % pour 2014, contre 4,1% en 2013 et 4,8% en 2012.

Cependant, cet effort se fait de façon plus mesuré que dans le cadre des précédents textes financiers. En effet, devant la nécessité d'assurer la crédibilité financière de la France, **la LFR pour 2012 et la LFI pour 2013 avaient mis en œuvre un effort structurel supérieur à un point de PIB, reposant essentiellement sur des recettes nouvelles**.

Afin de soutenir la relance de la croissance, **l'effort structurel sera plus réduit en 2014** (0,9 pts contre, 1,7 point de PIB en 2013).

Les dépenses publiques baisseront ainsi de 1,5 Md€, grâce à des **économies de 15 Md€ par rapport à l'évolution spontanée des dépenses : 9,1 Md€ d'économies sur les dépenses de l'Etat dans le cadre du PLF, 6 Md€ sur dans le cadre du PLFSS**.

2. Des moyens pour préserver l'avenir

Dans la continuité des réformes menées depuis l'été 2012, le Gouvernement confirme son engagement en faveur de **mesures de long terme au service** :

- de la **jeunesse** et des générations futures : priorité est donnée à l'enseignement ;
- de la défense de notre **modèle social**, miné par les déficits accumulés sous la droite ;
- d'un modèle de **croissance durable**, grâce à un nouveau programme d'investissement d'avenir, et au lancement de la transition énergétique.

L'engagement en faveur de la jeunesse et de l'enseignement est au cœur des priorités du Président de la République, et donc du budget 2014 : d'ici fin 2014, 150 000 emplois d'avenir pour les 16-25 ans seront créés et financés, et 100 000 contrats de génération seront signés. Au total, **l'effort budgétaire en faveur de l'emploi des jeunes sera de 1,7 Md€**.

La priorité pour l'enseignement est également concrétisée par des moyens supplémentaires : si les dépenses de l'Etat diminuent, les moyens dédiés à l'enseignement progresseront de 600 M€ par rapport à 2013, avec 9 000 postes supplémentaires (près de 25 000 depuis le début du quinquennat), le financement de 30 000 contrats aidés afin d'améliorer l'accompagnement des élèves (notamment les élèves handicapés) et la création de 1 000 postes dans les universités (2 000 depuis le début du quinquennat).

Il était urgent d'intervenir pour **sauvegarder notre modèle social**, menacé par les **déficits accumulés en 10 ans de gouvernement de droite**. Une modernisation de son financement est donc engagée depuis cet automne. Les mesures mises en place contribueront au **financement d'un double objectif**.

D'une part, à financer la **réforme de la politique familiale**, par une redistribution **mieux ciblée sur les foyers les plus modestes**.

D'autre part, elles permettent la **réduction des déficits massifs** laissés par la Droite. Cette consolidation de notre modèle social a été portée cet automne par deux textes majeurs et complémentaires du projet de loi de finances pour 2014, le projet de loi de financement de la sécurité sociale et la réforme des retraites.

Les économies sans précédent réalisées par le budget 2014 permettront d'engager un **nouveau programme d'investissement d'avenir (PIA)** : **12 Md€** seront consacrés au **renforcement de la compétitivité via le lancement de projets industriels prioritaires, et au soutien à l'emploi**.

Ces investissements seront également mis au service du développement durable, **50% du PIA étant consacré à des investissements liés à la transition énergétique**

3. Favoriser la compétitivité et stimuler la croissance

Les différents textes financiers adoptés en **2012** à l'initiative du Gouvernement ont fait peser **l'essentiel de l'effort sur les recettes** (2/3 des mesures du PLF 2013). Ce choix initial s'expliquait par la **nécessité de mener à terme la concertation nécessaire à une réduction de la dépense publique**, qui ne se fasse pas au détriment des priorités du gouvernement et de l'efficacité des services publics.

A cette nécessité d'agir dans l'urgence, succède désormais une **action concertée sur la dépense publique**, qui permet de limiter les effets de l'assainissement des comptes sur la croissance. La hausse des prélèvements obligatoires dans le cadre du PLF 2014 ne représente ainsi que **0,15% PIB** (3 Md€).

Les mesures fiscales nouvelles visent à pérenniser les effets sur l'emploi et la croissance attendus de la montée en puissance du CICE (qui donne aux entreprises une créance fiscale de 10 Md€ pour 2013).

4. Soutenir le pouvoir d'achat des français les plus modestes

Des mesures fiscales de soutien au pouvoir d'achat des français et de protection des plus modestes entreront en vigueur dès 2014. Ainsi, la réforme de l'impôt sur le revenu se poursuit, afin de redonner **900 M€ de pouvoir d'achat aux classes moyennes et aux plus modestes en 2014**.

La Droite avait décidé en 2011 de « geler » l'évolution du barème de l'impôt sur le revenu, pourtant indexé sur le coût de la vie de manière ininterrompue depuis 1969. En 2013 des mesures de protection des plus modestes, et de rétablissement de la progressivité de l'impôt sur le revenu ont été prises. **En 2014, le barème de l'impôt sur le revenu sera « dégelé »**, et à nouveau réindexé sur l'inflation.

Ces mesures de justice fiscale permettront de réduire l'imposition des contribuables dont les revenus réels n'ont pas augmenté, et **d'éviter que les ménages les plus modestes ne rentrent dans l'impôt**.

Concernant les outre-mer maintenant, s'il s'agit d'un budget qui est conçu pour impulser le redémarrage de l'emploi et de la croissance ultramarine, c'est aussi un budget placé sous le signe du courage politique.

Celui d'un gouvernement qui assume, depuis 2012, une politique cohérente de redressement des comptes publics.

C'est une politique difficile, faite d'efforts pour les ménages, pour les entreprises, pour les collectivités locales, mais aussi pour l'Etat.

Le sérieux budgétaire du budget 2014 est mis au service de priorités qui sont connues : l'emploi, l'éducation, la sécurité, la justice et les outre-mer.

Comme vous le savez, dans ce budget, les outre-mer, tout en participant à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques, font partie des missions qui ont été préservées et qui voient leurs crédits progresser de 1%, soit 20 millions d'euros supplémentaires, pour atteindre un budget de 2,01 milliards d'euros en crédits de paiement.

Comme l'a souligné le Ministre des OM, Monsieur Victorin LUREL : « Progresser, c'est déjà un signe fort. Progresser dans un tel contexte, c'est encore plus remarquable. Mais, surtout, progresser pour la deuxième année consécutive, c'est la preuve que nous sommes bien, là aussi, depuis 2012, dans une action cohérente et de long terme au bénéfice des Outre-mer ».

Un tel budget ne fait que réaffirmer un engagement de campagne du Président de la République. Avec le budget de sa mission combiné aux dispositions du projet de loi de finances qui concernent nos territoires, le ministère des outre-mer disposera, comme en 2013, des moyens d'agir selon les priorités qui sont les siennes et qui s'inscrivent en pleine cohérence avec la stratégie définie par le Premier Ministre :

▣ **agir en faveur du logement social**, grâce à une augmentation de 8% de la Ligne budgétaire unique (LBU) renforcée par la préservation des dispositifs d'incitation fiscale ;

▣ **agir en faveur des entreprises**, avec le renforcement des aides directes aux entrepreneurs (un quasi triplement) et le maintien d'une fiscalité favorable à l'investissement dans le secteur productif ;

▣ **agir en faveur de l'investissement public**, en poursuivant le plan de rattrapage et le maintien de moyens importants dédiés à l'achèvement des contrats de projet et de développement ;

▣ **agir en faveur de la jeunesse et l'emploi**, notamment en renforçant les moyens du service militaire adapté qui progressent de 8% pour tenir l'engagement « SMA 6000 ».

Ce sont là des actions qui bénéficient aux territoires dans leur ensemble : aux ménages, aux entreprises et aux collectivités locales.

Ainsi, les mesures fiscales, comme vous le savez, s'appliquent différemment selon les territoires, charge aux assemblées délibérantes ensuite de les mettre en œuvre ou pas, selon les politiques qu'ils choisissent quand la fiscalité est de leur compétence.

Les moyens accrus mis en place par le Gouvernement sont nécessaires pour engager des politiques publiques efficaces afin de répondre aux défis des 12 territoires qui composent les Outre-mer.

Les crédits en hausse ne signifient pas que les outre-mer s'abstiennent de participer à l'effort partagé par toutes les missions gouvernementales de maîtrise des dépenses publiques. Ils suivent le principe juste et équilibré qui veut que ces territoires fragiles et souvent défavorisés participent à l'effort, mais en tenant compte de leurs facultés contributives.

Le Gouvernement a choisi de renforcer l'efficacité de la dépense publique et de mieux cibler ses interventions.

La feuille de route établie permet de continuer le mouvement de retour de l'Etat dans les Outre-mer et le retour des outre-mer au cœur de la République. L'Etat investit et accompagne les collectivités locales dans leurs projets avec le Fonds Exceptionnel d'Investissements (FEI) dont une nouvelle tranche de 50 millions sera engagée en 2014 permettant ainsi de financer des projets sur des territoires où la commande publique est un élément essentiel de la relance de l'activité et de la croissance.

L'architecture générale du PLF 2014 et des crédits de la mission « outre-mer » constituent le meilleur équilibre possible pour nos territoires dans le contexte actuel.

Ce budget permet de consolider l'ensemble des priorités de l'action engagée depuis plus d'un an. C'est un budget d'action, en faveur des outre-mer, de leur développement, de la jeunesse, de la croissance et de l'emploi.

Contexte local

Alors que l'économie de l'archipel est exsangue, les opportunités que devrait donner le statut spécifique qui est le nôtre, afin d'offrir aux entreprises locales ou étrangères, les meilleures conditions pour entreprendre et investir, ne sont absolument pas exploitées. La principale clé du développement économique est pourtant bien la maîtrise de la fiscalité et les nombreuses prérogatives qu'elle induit.

Le schéma de développement stratégique voté par la Collectivité Territoriale en 2011 ne donne pas, pour l'instant en tout cas, les effets annoncés.

Si les résultats conjoncturels sont plus favorables, ils masquent le fait que l'économie de l'Archipel peine toujours, et c'est le moins que l'on puisse en dire, à se redresser, faute en particulier de disposer d'une stratégie offensive de relance et de croissance durable.

La situation économique de l'Archipel est structurellement fragile. Les rentrées douanières, certes intéressantes en 2013 ne sont pour autant, comme en 2012, que factuelles, et sont le résultat des importations liées à la construction de la nouvelle centrale EDF.

Ces recettes étant la principale source du budget de fonctionnement des communes, on ne peut que s'inquiéter de l'émergence de projets qui, s'ils aboutissent, auront coûté fort cher mais n'auront pas apporté pour autant leur contribution au budget de notre commune et de celle de Miquelon.

Dans l'état actuel des choses, de nouvelles charges pèsent sur la commune de Saint-Pierre et le CCAS alors même que le Conseil territorial abroge des taxes dont le bénéfice allait aux communes et cela, bien entendu, sans compensation financière, et en modifie d'autres (au rendement très aléatoire) pour nous obliger à prendre des compétences qui ne sont pas les nôtres, et que l'on ne souhaite pas exercer.

Vous en conviendrez, tout cela ne facilite pas la lisibilité et le besoin qu'a toute collectivité de se projeter dans l'avenir. Ces derniers faits n'auraient-ils pas, à la veille du renouvellement de notre assemblée, quelques visées électoralistes ? Je n'ai, en ce qui me concerne, aucun doute sur la réponse...

Cela n'entamera pas pour autant notre volonté d'avancer et de faire tout ce qu'il faut, avec les moyens qui seront les nôtres, et que nous ferons en sorte d'acquérir, si nous ne les avons pas directement, pour offrir des services de qualités et un cadre de vie agréable à nos concitoyens.

Dans la mesure où nous serons amenés à voter le budget avant les élections municipales, je vous proposerai par contre de ne voter qu'un budget à minima, laissant ainsi le choix à l'équipe qui sera élue en mars d'afficher ses propres priorités dès la première année de son mandat.

Les **projets d'actions** pour 2014, comme vous pourrez le constater, ne sont pour l'instant, et pour les raisons que je viens de vous donner, que la continuité des actions entreprises l'an dernier et des travaux et actions indispensables ou urgents, notamment dans la gestion des déchets.

Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

Monsieur Pierre SALOMON : Madame le Maire, si vous me le permettez, j'aurais un...

Madame CLAIREAUX : Oui, maintenant ?

Monsieur SALOMON P. : Oui.

*Madame le Sénateur-Maire,
Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

Après 6 années de présence au sein de cette assemblée, nous arrivons aujourd'hui quasiment au terme de notre mandat.

Permettez-moi de remercier ici le personnel municipal, pour l'accueil qui nous a toujours été réservé, et de souligner la qualité et la sérénité des débats qui ont eu cours lors de nos séances.

Le travail effectué au sein du Conseil municipal nous a conduits à faire des propositions, à soutenir la plupart des projets et budgets présentés par votre Majorité, mais aussi, parfois, à exprimer et à prendre des positions divergentes, avec comme seul objectif l'intérêt général.

Ce mandat aura été pour nous riche en expériences et très instructif.

Nous avons cependant des regrets, je ne peux le nier.

A plusieurs reprises, nous avons exprimé et développé des projets qui nous tenaient à cœur et qui nous semblaient importants pour notre Commune. Je citerai pour exemples l'idée de la mise en place d'un transport en commun, ou encore celle consistant à couvrir une partie de la rue Albert Briand, la portion en pavés située près des établissements « Le Rustique » et « Le Joinville », afin de donner un nouvel élan de vie à notre centre-ville.

Ces deux exemples de projets n'ont malheureusement pas reçu l'écho que nous attendions auprès de votre Majorité, ce que nous regrettons ici.

Je ne m'étendrai pas outre mesure sur le sujet sensible du traitement des déchets. Les avancées que ce dossier a connues ces dernières semaines vont dans le bon sens, mais avec un arrière goût de « trop peu, trop tard », aurais-je tendance à dire, même si la moindre avancée dans ce secteur ne peut, bien évidemment, que nous réjouir.

Pour terminer, Madame le Sénateur-Maire, permettez-moi, au nom des 4 conseillers municipaux de Cap sur l'Avenir, de souhaiter à l'ensemble du Conseil municipal, ainsi qu'au personnel municipal, de bonnes fêtes de fin d'année.

Madame CLAIREAUX : Merci. Un petit mot, Monsieur SALOMON, effectivement, concernant le transport en commun, nous avons fait (et réellement fait) des démarches pour savoir dans quelles mesures on pourrait mettre un transport en œuvre, voir quel coût cela pouvait représenter. Cela n'a pas abouti, mais nous avons travaillé sur ce dossier là. C'est quelque chose qui est resté en suspens, cela ne veut pas dire que cela ne sera pas réétudié et que l'on n'arrivera pas à mettre quelque chose en place de cohérent. Il faut cependant le faire à l'échelle du territoire, il faut le faire selon la problématique géographique qui est la nôtre aussi. Il y avait plusieurs facteurs, et nous n'avons pas réussi à mener la chose jusqu'au bout pour avancer sur ce sujet là.

La rue Albert Briand : c'est vrai que c'est un joli projet, on en avait parlé, et c'est encore quelque chose qui reste dans l'idée, je pense, d'à peu près tout le monde autour de la table, parce que c'est un endroit qui est je ne dirais pas idéal mais qui permettrait de faire des choses intéressantes, quelle que soit la météo extérieure, et Dieu sait si on a besoin de ce genre d'endroit préservé et couvert.

Ca n'est pas non plus quelque chose qui est mis de côté mais on ne peut pas forcément tout mener à terme aussi facilement qu'on le voudrait.

Le traitement des déchets : j'entends, je comprends, par contre, je ne prends absolument pas ces critiques pour la Commune de Saint-Pierre. Je rappelle quand même que c'est depuis 2009 que nous avons transféré nos compétences au SYGED, qu'entre 2009 et 2013, il ne s'est pas passé grand-chose et que par conséquent, depuis 2013, la fin du PPP, juste avant l'été (fin mai), il s'est passé quand même pas mal de choses. Nous pouvons en parler un peu plus tard mais nous pouvons aussi le faire maintenant, je n'ai pas de souci avec cela. Il y a des avancées significatives qui vont permettre la mise en place de containers dès le début de l'année 2014. C'est aussi une mission Eco-Emballage qui est venue, avec l'impulsion des parlementaires, des visites que moi, j'ai pu faire à Eco-Emballage à Paris (après cette mission sur place), il y a également eu un gros travail de fond de fait pour savoir quel éco-organisme allait intervenir en plus d'Eco-Emballage. Ca y est, c'est fixé, c'est Eco-Système qui va venir, il y aura une convention avec OCADEEE qui va être passée, cela va se faire, peut-être pas dans les semaines, mais en tout cas vers la fin du premier trimestre, on a un plan d'action qui va être mis en place avec l'ADEME, dans le cadre d'une mission qui se fait en février (c'est le projet de convention dont je vous ai parlé tout à l'heure). Cela nous permettra d'aller vite, sur un certain nombre de choses. Quand je dis aller vite, c'est aller vite là-aussi, avec les moyens qu'on va devoir mettre en œuvre, avec la communication qui va devoir se faire autour des nouvelles habitudes à prendre en matière de gestion de nos déchets et les prises en charge après pour l'exportation des déchets en question, soit vers le Canada, soit vers la Métropole, selon les déchets. On avance bien. Donc j'entends, je le redis, mais je ne le prends pas pour la Municipalité, nous on en a fait plus en six mois qu'il y en a eu de fait en quatre ans !

Monsieur SALOMON P. : Concernant le PPP, je me souviens qu'on a eu des discussions au sein du Conseil municipal, nous nous étions abstenus lors du vote, les collègues du Conseil territorial avaient voté contre, on avait de sérieux doutes sur ce PPP. On en voit le résultat aujourd'hui.

Madame CLAIREAUX : Absolument. Je suis d'accord.

Madame PERRIN V. : Je voudrais juste rajouter quelque chose. J'ai tout de même un petit regret par rapport à la Commission de l'Environnement, dont les membres sont nommés au sein du conseil municipal, on a appris (je parle des membres de la commission) par l'intermédiaire des médias, et je trouve un peu dommage qu'on n'ait pas pensé à cette commission associée à la réflexion menée, parce que la dernière présentation en termes d'élimination des déchets qui nous avait été faite était celle de la torche à plasma, mais il y a 4 ou 5 ans maintenant. On a travaillé sur les déjections canines, c'est une bonne chose de faite. C'est le regret que j'ai, car vous savez que je suis quand même bien investie par l'environnement personnellement par la vie politique et par ailleurs, et je pense qu'on aurait pu avoir des échanges intéressants à ce niveau là.

Madame CLAIREAUX : C'est allé, malgré tout, assez vite, depuis cet été, jusqu'à début décembre. Les choses se sont un peu précipitées, nous n'avions pas en tant que tel des choses à présenter. Quand Eco-Emballages est venu, une présentation a été faite aux associations, aux gens qui se sentaient concernés et qui avaient envie de venir, mais il n'y en a pas eu d'interne au Conseil municipal. Elle a été faite, je ne dirais pas de manière intimiste, en tout cas avec ceux qui sont directement impliqués dans la gestion des déchets, car il y avait beaucoup de choses à leur montrer, et qu'ils comprennent comment on fonctionne. Cela n'a pas forcément eu d'écho après dans la population, plus que ça, et plus d'information dans le détail parce que c'était d'abord une mission pour comprendre et nous aider aussi à aller assez rapidement sur les déchets les plus intéressants à sortir des poubelles. Donc j'entends. C'est vrai qu'on peut toujours faire des réunions de commission souvent, mais cela n'aurait pas forcément permis de vous apporter des éléments concrets sur l'avancée en tant que telle des dossiers.

Madame PERRIN V. : Il y a beaucoup de positif, ce n'est pas l'objectif de mon propos, l'environnement allait bien au-delà du traitement des déchets, bien que ce soit quand même le point le plus important, mais l'environnement en termes d'objectif d'une Municipalité pouvait peut-être aller au-delà, c'est un lieu où on aurait pu en discuter. Ca s'est passé comme ça. Enfin il y a eu des avancées quand même.

Monsieur BRIAND : Je rejoindrais aussi Madame PERRIN sur l'espace de concertation entre je dirais l'équipe de la majorité et ceux qui sont opposants...

Madame CLAIREAUX : Ah ce n'est pas ce qu'a dit Madame PERRIN !

Monsieur BRIAND : Non, parce que je pense que même au sein de la majorité, par rapport aux différentes actions que vous avez pu mener, notamment sur la gestion des ordures ménagères, on a l'impression que 2009 est l'an 0 de la gestion des ordures ménagères, mais en 2009, il y a aussi eu des choses qui n'ont pas été faites, c'est clair. Vous résumez souvent votre action à 2009, ni plus ni moins, l'échec du partenariat 2009. Mais avant 2009, vous étiez aussi au sein de la Municipalité.

Madame CLAIREAUX : Il y a eu aussi des nominations, un premier, puis un second, pour autant il n'y a pas eu d'action menée. Je le redis, pour le cas où quelqu'un n'aurait toujours pas compris : ce n'est pas uniquement l'affaire de la commune. Tant qu'on ne prend pas le problème des déchets dans sa globalité, on n'avancera pas non plus. Aujourd'hui, ce qui se passe quand même, il faut bien que tout le monde comprenne ça, c'est la Municipalité de Saint-Pierre qui, depuis cet été, a repris un certain nombre d'initiatives pour permettre à l'Archipel d'avancer. Ca, il faudrait peut-être ne pas l'oublier quand même ! C'est important, ce n'est pas juste entre nous au niveau de la Municipalité, tout le monde va pouvoir en bénéficier, que ce soit au niveau des déchets ménagers ou assimilés, voire même d'un certain nombre des déchets des entreprises, y compris sur l'idée de la gestion qu'on en fera sur le site de la décharge.

Monsieur BRIAND : Sur le principe, on est d'accord. C'est sur le fait qu'on soit amené à apprendre des choses par l'extérieur, nous sommes des conseillers municipaux, c'est surtout cela.

Madame CLAIREAUX : Vous avez appris quoi à l'extérieur ?

Monsieur BRIAND : Les actions que vous avez menées. Actuellement, je crois que sur la partie incinérateur, vous êtes en train d'essayer de faire une espèce de station, de séparation entre les différents types de déchets. Des actions ont été menées mais en réalité, on a eu que peu d'informations.

Madame CLAIREAUX : Pour l'instant, ce qui est en train de se faire sur le site de l'incinérateur c'est l'extraction des ferrailles. Après, au fur et à mesure, une plate-forme est en train de se faire, tout simplement parce que ce n'est pas la peine de laisser des buttes et des creux, autant qu'on fasse quelque chose d'à peu près uniforme. Mais voilà, sur le site, pour l'instant, il n'y a rien d'autre de fait que l'extraction des ferrailles en tant que telle.

Monsieur BRIAND : Et sur les démarches entreprises, on en a appris beaucoup plus à la télé qu'au sein de la Municipalité.

Madame CLAIREAUX : Il ne s'est pas passé non plus beaucoup de réunions du Conseil municipal et quand il y en a eu et que j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur la gestion des déchets, je l'ai fait à

chaque fois, mais je ne suis pas du style à parler pour ne rien dire et vous redire quinze fois des choses que vous connaissez et que vous avez déjà vues. Quand il y a des avancées, par contre...

Monsieur DURAND : Le dossier d'exportation des huiles, ça remonte avant 2009 ça ?

Madame CLAIREAUX : Bien avant 2009. Les batteries, les pneus, tout ça, ce sont des actions qu'on a menées, seuls, car nous n'avons pas eu beaucoup d'aide autour de nous. Et ce n'était pas des huiles municipales. Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Nous allons donc passer au Powerpoint.

La lecture du document donne lieu aux commentaires suivants :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

L'article 50 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions dispose que :

« dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires ».

Le présent rapport a pour objet d'apporter des éléments de réflexion dans le cadre des débats en Assemblée, afin de fixer les axes stratégiques de notre Commune et de les traduire en termes financiers et comptables dans le budget primitif 2014.

Page 9 :

Madame CLAIREAUX : L'augmentation des dépenses de personnel sont dues uniquement à l'augmentation du point, ou ce genre de chose, et le déroulement des carrières.

Madame CLAIREAUX Maud : Pour 2013, c'est également l'intégration de la régie espaces verts.

Page 15 :

Monsieur BRIAND : Juste une question sur l'épargne nette. On s'aperçoit que quand même, la baisse est plus que significative entre la pointe du compte administratif 2009 (580 000 €) à 162 000 € en 2013, ce qui laisse tout de même peu de marge de manœuvre pour des opérations futures d'investissement.

Madame CLAIREAUX : Moi j'ai toujours été très claire là-dessus, je ne sais pas Monsieur JOUBERT si vous voulez faire un commentaire à ce sujet.

Monsieur JOUBERT : Non, mais enfin c'est vrai que dès l'instant que vous avez quelques emprunts mis en place, entre 2011 et 2013, je regarde surtout la capacité de désendettement, qui passe de 1.6 à 3.2 ans, on revient à peu près aux normes de 2010. Cela joue effectivement sur l'épargne nette, mais je ne suis pas sûr que l'épargne nette soit un chiffre aussi significatif que cela. C'est en fonction des emprunts mis en place et du moment où ils sont contractés, donc effectivement, cela ne traduit pas forcément votre capacité... en fait, ce qui traduit vraiment votre capacité d'emprunt, c'est surtout la capacité de désendettement. Par rapport à ce qui peut exister dans beaucoup de collectivités locales, quand même, c'est extrêmement court et donne quelques possibilités. Voilà un peu ce que j'en pense.

Page 19 :

Madame CLAIREAUX : Les chiffres fluctuent en fonction de l'activité économique. Lorsqu'on a, comme je le disais avant, dans mon intervention, une nouvelle centrale EDF, mais c'est tous les trente ans, donc après, il faut des activités qui amènent des marchandises et qui du coup font monter les droits et taxes à l'importation.

Madame PERRIN V. : Est-ce qu'on sait, en pourcentage, ce que cela représente, des opérations comme EDF et l'Hôpital, dans la masse globale ? Tout simplement pour avoir une idée.

Madame CLAIREAUX : Je pense qu'on est sur une réalité... nous sommes plus proches de la réalité sur les années 2008/2009. Et dans les prévisions 2014, vous avez raison, Madame la Directrice générale, nous avons un chiffre qui atteint 5.8 M€ parce que nous avons 12.5 % de plus d'octroi de mer.

Monsieur BRIAND : Donc cela fait sur la base, 5.3 M€. L'estimation baisse par rapport à 2013. Sachant que sur le long terme, on s'aperçoit quand même que depuis 2008, il y a toujours eu... en réalité les prévisions ont toujours été minimalistes et on a toujours eu de bonnes surprises.

Madame CLAIREAUX : Oui mais je pense qu'on a eu beaucoup de chance.

Page 22 :

Projets d'action pour 2014 :

Madame CLAIREAUX :

- Venue de l'ADEME en février.

- Le groupement de commande fonctionne bien. Je pense que l'expérience des candélabres dans le lotissement du cimetière...

Monsieur DETCHEVERRY : dans les rues d'Anjou, Poitou, Blaison...

Madame CLAIREAUX : ... a l'air d'être intéressante, et donne un éclairage plus que satisfaisant.

Monsieur DETCHEVERRY : Pour l'instant, l'éclairage respecte la norme européenne d'application facultative sur l'éclairage public, suivant la catégorie M4, si je me souviens bien, enfin voie de desserte locale. Pour un résultat qui est plus sécuritaire, plus économique puisqu'on a à peu près 52 % d'énergie électrique consommée en moins, et comme l'intégralité de l'électricité qui est produite pour l'éclairage public de cette zone est produite par la centrale électrique, cela représente aussi, par rapport à l'ancien éclairage, 52 % d'émission de gaz à effet de serre en moins. Nous avons fait le calcul par tonnage, mais je ne l'ai pas avec moi.

Madame CLAIREAUX : En tout cas c'est très positif.

Monsieur DETCHEVERRY : L'objectif c'est de continuer, comme vous le disiez tout à l'heure, en cohérence avec le Conseil territorial et l'Etat. Il y a une tranche qui va continuer autour de l'Ecole Sainte-Bernadette, on va partir de là où on a commencé et gagner vers la zone artisanale. La dernière réunion de groupement qui a eu lieu avec le Conseil territorial s'est arrêtée sur le fait de

continuer ensuite en revenant à partir de la rue Marceau à revenir vers la ville, tout en suivant le Littoral, ce qui permet d'avoir une zone cohérente autour du Pont Boulot, qui est de la compétence de la Collectivité. Chaque fois qu'on gagne, qu'on n'ait pas une tâche orange d'un côté et une tâche blanche à côté, c'est d'avoir un point de vue uniforme. Maintenant, l'entreprise attend des conditions météorologiques favorables.

Madame CLAIREAUX : Oui, ce qui n'est pas trop le cas ces temps ci. On est bien d'accord.

Page 23 :

Madame CLAIREAUX : Acquisition de bacs collecteurs supplémentaires. Le broyeur et les premiers bacs constituent une histoire classée, en route, reste à les mettre en place.

Pour le petit parc des jeux, nous allons essayer de trouver vraiment des jeux qui s'abiment le moins possible, cela devient une course à l'échalote à chaque fois, les normes changent vite, on se retrouve avec des structures qui en plus ne sont pas forcément respectées par les plus grands, cela nous pose quelques problèmes. Nous allons essayer du solide qui va pouvoir durer quelques années.

Madame PERRIN V. : Un commentaire sur le parc de jeux, ce qui est génial, ce sont les ralentisseurs. Pour l'usager du quartier, ce n'est pas forcément génial, mais question sécurité, c'est formidable.

Madame CLAIREAUX : C'est vrai que cela a eu un effet dissuasif.

Monsieur BRIAND : Sur les projets d'action 2014 – opérations d'investissement, nous avons évoqué lors des précédents débats d'orientation budgétaire, vous l'aviez évoqué, différents types de points, dont la rénovation de la salle des fêtes, les travaux sur la Place du Général de Gaulle, évènement sportif avec jumelage Port en Bessin, accessibilité de l'Hôtel de Ville, projet Ile aux Marins. Où est-ce que ça en est, tous ces projets ?

Madame CLAIREAUX : L'accessibilité de l'Hôtel de Ville, c'est toujours en cours d'étude, la personne qui s'en occupait n'étant plus à la Commune, on va reprendre le dossier, mais c'est quelque chose qui n'est pas simple du tout, c'est un bâtiment qui a plusieurs niveaux compris entre la salle des délibérations et l'entrée principale. Si on veut réellement faire une entrée accessible par l'extérieur, c'est qu'il nous faut des dizaines, voire des centaines de mètres...

Monsieur KOELSCH : ... Des dizaines de mètres de rampes...

Madame CLAIREAUX : Des dizaines de mètres de rampes pour sûr.

Madame PERRIN : Au moins pour le bureau de vote.

Madame CLAIREAUX : Oui, je conçois cela, sauf que cela va clairement massacrer la devanture de la Mairie. Donc on essaie d'avoir quelque chose qui soit le moins moche possible et le plus aux normes possibles. Cela prend un peu de temps.

Projet Ile aux Marins : cela va suivre son cours. Comme je le disais avant, nous avons une année d'élections en 2014, la majorité qui sera constituée à ce moment là n'aura pas forcément les mêmes initiatives sur l'Ile aux Marins, les mêmes idées. Si c'est nous, je sais où on veut aller, si ce n'est plus nous, voilà, la majorité en place décidera. C'est quelque chose qui prend du temps et on ne

peut pas courir deux chevaux en même temps. On a choisi de commencer par l'Île aux Marins, la Place du Général de Gaulle attendra un peu, c'est quelque chose de plus que nécessaire. Il y avait un autre projet ?

Monsieur BRIAND : La salle des fêtes.

Madame CLAIREAUX : Oui, la salle des fêtes. En fait, ce qui m'embête, c'est plus comment concevoir un projet qui collera réellement aux besoins de l'Archipel. Ce n'est pas au niveau de notre bureau d'études qu'on est en capacité de faire cela. L'idée était d'en faire un espace spectacle en-dessous avec à l'étage des salles qui pouvaient s'ouvrir, servir à des expositions, pour des réunions. Il faut étudier le bon système de son, il faut voir si on met comme à Miquelon des sièges, des espaces rétractables. Moi je trouve que si on veut avancer sur ce dossier là, il faut se tourner vers un bureau d'études qui soit capable de nous produire un projet clés en mains, y compris avec les financements qu'il sera nécessaire de trouver au moment où il faudra avancer sur ce sujet. Cela demande aussi un peu de temps, et aussi quelques moyens. Après, on peut imaginer d'autres formules, on peut imaginer qu'on confie ce dossier à une société d'économie mixte, cela peut être traité par quelqu'un d'autre que la Mairie en direct, pour réussir à avancer, mais en tout cas, moi je considère qu'on n'a pas les compétences au niveau municipal pour faire quelque chose qui conviendra à tous les acteurs potentiels qui auront à se servir de la salle des fêtes une fois qu'elle serait rénovée.

Page 25 :

Madame CLAIREAUX : Sortie du dispositif de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. C'est quelque chose qui n'est toujours pas concrétisé et en suspens et ce pour deux raisons :

- il y a eu le changement de ministre au Ministère de l'environnement, qui a été le premier élément :
- le second est que l'Etat est en train de revoir le champ de compétence de l'ONEMA, c'est potentiellement l'organisme qui interviendrait sur Saint-Pierre et Miquelon si on sort du dispositif de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les choses doivent s'imbriquer les unes les autres. On arrivera à résoudre le problème de l'Agence de l'Eau quand on saura exactement comment l'ONEMA intervient en outre-mer et à partir de ce moment là, tous les acteurs se réuniront autour d'une table et le problème sera résolu définitivement.

Question d'un conseiller (?) : Qu'est ce que l'ONEMA ?

Monsieur DETCHEVERRY : L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Monsieur BRIAND : Au-delà de l'intervention de cette agence, au sujet de la redevance et du million trois ?

Madame CLAIREAUX : Normalement, elle sera effacée. C'était l'accord sur lequel on était resté entre l'Agence de l'Eau et nous, avec le Ministère de l'Environnement qui regardait tout cela d'un œil clément et qui essayait de favoriser un maximum les choses pour que « la dette » de l'Archipel soit effacée, car cela ne représente quand même pas un coût énorme par rapport au budget de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Projet de gestion unique de l'eau et de l'assainissement : Nous en parlons déjà depuis plusieurs années, on a un réseau eau géré sur la totalité de l'île de Saint-Pierre par la Commune, l'assainissement en partie par la Commune, en partie par la Collectivité, ce n'est pas forcément très pratique, les gens y perdent un peu leur latin. On n'est pas efficient, on n'est pas efficace, donc

l'idée est d'avoir un gestionnaire unique et chacun, sur son réseau, prenant en charge les frais, ou amenant une quote-part à la gestion unique du réseau. C'est un projet intéressant.

Page 26 :

Madame CLAIREAUX : Je peux essayer de répondre à vos questions concernant les ratios. Les évolutions ne sont pas forcément significatives, et on voit qu'on se trouve un peu au-dessus au niveau des dépenses réelles de fonctionnement. Nous le sommes aussi au niveau des recettes d'ailleurs. Pas de question particulière ?

Page 28 :

Madame CLAIREAUX : Je vous signale un petit changement par rapport à ce que vous aviez sur vos documents. La réunion était prévue le 15 janvier à 18 heures, après le Conseil d'Administration du CCAS, or, il faut qu'on vote des points en Conseil municipal avant de les passer au CCAS, ce qui explique l'inversion. Avez-vous d'autres questions concernant ce débat d'orientation budgétaire, des commentaires à formuler ? Passons au vote de la délibération.

DELIBERATION N° -2013

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents Excusés :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix décembre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Dit que le débat sur les orientations à prendre dans le cadre du budget primitif 2014 a eu lieu.

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX : Je mets ce projet de délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Délibération adoptée à l'unanimité.

TARIFS DE L'ECHO DES CAPS

Il est aujourd'hui proposé au vote du Conseil une révision des tarifs d'impressions et de publications.

Une première révision des tarifs a été votée le 28 Mai, mais l'écho des caps n'avait pas encore reçu toutes ses machines.

La dernière délibération n'intégrait donc pas les tarifs de reliures pratiqués par l'imprimerie. Cette nouvelle délibération intègre tous les tarifs et abroge les anciens.

Madame CLAIREAUX : Monsieur LEPAPE nous a préparé un travail vraiment dans le détail, tout comme il l'avait fait la fois précédente. C'est l'article 6 qui est rajouté. Pas de question ?

Monsieur BRIAND : Oui, j'ai une question qui me vient comme cela. Pensez-vous utile que sur le territoire, il y ait deux imprimeries ?

Madame CLAIREAUX : Il me semble que les deux ont du travail, et qu'elles n'arrivent même pas à fournir toutes les commandes. J'aurais envie de dire oui. Nous avons au niveau de l'imprimerie municipale pas mal de travaux, cela a augmenté car les nouvelles machines ont offert quelques possibilités. Des gens qui faisaient faire des travaux à l'extérieur les font maintenant faire à l'Echo. Sauf à ce que vous ayez des informations contraires, mais je pense que l'imprimerie administrative fonctionne bien aussi.

Monsieur BRIAND : En fait, sur un territoire aussi petit, avoir deux structures totalement indépendantes, avec des coûts de fonctionnement importants. Même si d'un côté ce sont des fonctionnaires d'Etat avec des investissements réalisés, je crois, par la Collectivité, je reste intimement persuadé qu'il y a des doublons, ne serait-ce que sur les dépenses de personnel mais aussi certainement sur les achats de certains types de matériel pour ces différents types de réalisations.

Madame CLAIREAUX : L'équipe de l'hebdomadaire municipal est vraiment réduite à sa plus simple expression quand même. Nous avons une personne à l'imprimerie, trois-quarts de personne à l'infographie, parce que l'autre quart est occupé à l'informatique de tous les services municipaux, et nous avons un mi-temps en tant que journaliste, et la secrétaire qui reçoit les gens, facture etc... Cela reste très restreint au niveau du personnel. D'autres questions ?

DELIBERATION N°

-2013

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents Excusés :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix décembre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance : LEBAILLY Cédric

Objet : Tarifs d'impression et de publication de "l'Echo des Caps"

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 30-2005 en date du 20 décembre 2005 fixant le prix de vente des revues municipales et le tarif des insertions publicitaires,

Vu la délibération n° 18-2010 en date du 2 juin 2010 modifiant le prix de vente des abonnements,

Vu la délibération n° -2013 en date du 28 Mai 2013 actualisant les tarifs d'impression et de publication ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les différents tarifs pratiqués par l'Echo des Caps.

A PRIS LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT

ARTICLE 1^{er} – L'hebdomadaire municipal « L'Echo des Caps » est mis à disposition gratuitement localement dans les boîtes aux lettres.

Le tarif de l'abonnement nominatif, correspondant aux frais de traitement et de distribution, est fixé comme suit :

- Saint-Pierre :	13 €
- France :	28 €
- DOM-TOM et pays africains :	44 €

- Canada et USA :	36 €
- Autres pays :	59 €

ARTICLE 2 – Les tarifs des insertions publicitaires et avis dans la revue municipale sont fixés ainsi qu’il suit :

- Quadrichromie en verso, 3e et 4e de couverture sur 135 gr couché

Page (A4)	500,00 €
Demi-page (A5)	300,00 €
Quart de page (A6)	200,00 €
Huitième de page (A7)	100,00 €

- Quadrichromie en intérieur de journal sur 80 gr offset

Page A3 recto/verso	1200,00 €
Page A3	700,00 €
Page A4	450,00 €

- Bichromie ou noir en intérieur de journal sur 80 gr offset

Double page (A3) recto/verso	700,00 €
Double page (A3)	450,00 €
Page (A4)	250,00 €
Demi-page (A5)	175,00 €
Quart de page (A6)	100,00 €
Huitième de page (A7)	50,00 €

Une remise de 10% sera accordée à partir de 4 parutions consécutives.

ARTICLE 3 – Les tarifs des impressions sont fixés ainsi qu’il suit :

- Travaux d’impression sur papiers 60 à 250 gr en format A3 et A3+ (hors coût papier)

Quadrichromie recto	1 ^{er} mille à 295,88 €	Le mille supplémentaire à 26,14 €
Quadrichromie recto/verso	1 ^{er} mille à 518,95 €	Le mille supplémentaire à 48,34 €
Trichromie recto	1 ^{er} mille à 255,03 €	Le mille supplémentaire à 25,48 €
Trichromie recto/verso	1 ^{er} mille à 448,65 €	Le mille supplémentaire à 47,46 €
Bichromie recto	1 ^{er} mille à 171,48 €	Le mille supplémentaire à 13,04 €
Bichromie recto/verso	1 ^{er} mille à 246,96 €	Le mille supplémentaire à 24,95 €
Unicolore recto	1 ^{er} mille à 147,80 €	Le mille supplémentaire à 12,00 €
Unicolore recto/verso	1 ^{er} mille à 189,36 €	Le mille supplémentaire à 23,62 €

- Travaux d’impression sur papiers autocopiants 60 à 80 gr en format A3 et A3+ (hors coût papier)

Bichromie recto	1 ^{er} mille à 207,20 €	Le mille supplémentaire à 19,23 €
Unicolore recto	1 ^{er} mille à 174,92 €	Le mille supplémentaire à 18,19 €

- Travaux d’impression sur enveloppes (hors enveloppes)

Trichromie recto	1 ^{er} mille à 392,46 €	Le mille supplémentaire à 29,29 €
Bichromie recto	1 ^{er} mille à 308,91 €	Le mille supplémentaire à 19,23 €
Unicolore recto	1 ^{er} mille à 231,73 €	Le mille supplémentaire à 18,19 €

ARTICLE 4 – Les tarifs de brochage sont fixés ainsi qu’il suit :

- Tarifs des brochures sur papiers 60 à 170 gr, de format minimum 12 x 18 cm et maximum 35 x 50 cm avant brochage.

Jusque 250 exemplaires : pages : 65 €	Pour 2 pages : 45 €	Pour 5 pages : 55 €	Pour	10
De 251 à 500 exemplaires : pages : 90 €	Pour 2 pages : 65 €	Pour 5 pages : 80 €	Pour	10
De 501 à 1000 exemplaires : pages : 150 €	Pour 2 pages : 105 €	Pour 5 pages : 130 €	Pour	10
De 1001 à 1500 exemplaires : pages : 210 €	Pour 2 pages : 145 €	Pour 5 pages : 180 €	Pour	10
De 1501 à 2000 exemplaires : pages : 270 €	Pour 2 pages : 185 €	Pour 5 pages : 230 €	Pour	10
De 2001 à 2500 exemplaires : pages : 330 €	Pour 2 pages : 225 €	Pour 5 pages : 280 €	Pour	10

ARTICLE 5 – Tarif du massicot :

Les travaux de découpe réalisés avec le massicot sont fixés à 48 € de l’heure.

ARTICLE 6 – Les tarifs de reliures sont fixés ainsi qu’il suit :

- Reliures de format A4 (21 cm x 29,7 cm) à 35 cm x 50 cm maxi avec couverture, épaisseur de 4 cm maxi :

1^{ère} reliure : 19,30 €
2 à 25 exemplaires : 3,16 €
Au-delà de 25 exemplaires : 3,02 €

- Reliures de format inférieur à A4 jusqu’à 7 cm x 12,8 cm mini avec couverture, épaisseur de 4cm maxi :

1^{ère} reliure : 19,10 €
2 à 20 exemplaires : 2,93 €
Au-delà de 20 exemplaires : 2,79 €

- Reliures de format 7 cm x 12,8 cm A4 reliées avec bandes autocollantes noires ou de couleurs de 30 mm à 40 mm de largeur – Epaisseur 1 cm à 2,5 cm :

1^{ère} reliure : 20,10 €
2 à 20 exemplaires : 4,34 €
Au-delà de 20 exemplaires : 4,25 €

- Reliures de format 7 cm x 12,8 cm A4 reliées avec bandes autocollantes noires de 50 mm de largeur – Epaisseur 2,6 cm à 3,5 cm :

1^{ère} reliure : 20,30 €
2 à 20 exemplaires : 4,54 €
Au-delà de 20 exemplaires : 4,45 €

- Blocs de format A4 à 35cm x 50cm maxi, épaisseur de 4cm maxi :

1^{er} bloc : 19,30 €
2 à 40 exemplaires : 2,62 €
Au-delà de 40 exemplaires : 2,60 €

- Blocs de format A4 jusqu'à 7cm x 12cm mini, épaisseur de 4cm maxi :

1^{er} bloc : 19,10 €
2 à 40 exemplaires : 2,39 €
Au-delà de 40 exemplaires : 2,37 €

ARTICLE 7 – Tarif d'infographie

Les travaux d'infographie sont fixés à 60 € de l'heure.

ARTICLE 8 – La présente délibération, qui abroge toutes dispositions contraires, prendra effet à compter du 1er décembre 2013.

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX : Je mets ce projet de délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Délibération adoptée à l'unanimité.

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS POUR L'ANNEE 2013

L'article 3 - alinéa 2 - de la loi du 26 janvier 1984 modifiée permet le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou à un besoin occasionnel, durant une période maximale de six mois dans le premier cas et durant une période de trois mois renouvelable à titre exceptionnel dans le second cas.

La Commune de Saint-Pierre a procédé comme chaque année à divers recrutements pour pallier des besoins occasionnels, cependant ceux-ci ont été plus importants que les prévisions faites en début d'année.

Il convient donc de modifier la délibération portant création d'emplois saisonniers et occasionnels pour l'année 2013.

Les modifications sont les suivantes :

- Besoins saisonniers (Manège, Parcs de jeux, Ecole de Voile, Propreté Urbaine, Ile aux marins)
32 mois d'adjoint technique 2^{ème} classe

0 mois d'éducateur APS au lieu de 6 mois

- Besoins occasionnels (Service Incendie, Collecte et Traitement des OM, Administration Générale)

20 mois d'Apprenti au lieu de 24 mois

50 mois d'Adjoint technique 2ème Classe au lieu de 18 mois

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Monsieur BRIAND : Je pense qu'ils ont déjà probablement été recrutés.

Madame CLAIREAUX : Oui.

Monsieur BRIAND : Je pense que c'est le point que l'on avait déjà évoqué.

Madame CLAIREAUX : Oui, absolument.

Monsieur BRIAND : Au-delà de ce constat là, qu'est-ce qui justifie – je repose ma question, je l'avais posée la dernière fois – le fait qu'il y ait une explosion sur les besoins occasionnels, on passe de 50 mois, on était à 18 mois je crois l'an dernier en prévisionnel sur la délibération du 2 novembre.

Madame CLAIREAUX : Il y a notamment eu le fait que sur le site de la décharge, il y avait de grosses machines et par conséquent des menaces pesaient sur le fait que ces machines puissent être abîmées, en dehors des périodes d'ouverture de l'incinérateur. Nous avons fait le choix de prendre des gardiens et 24 heures sur 24 des gens sont restés sur le site de l'incinérateur depuis l'arrivée des machines jusqu'à fin septembre, plus un congé de maternité pas prévu. On ne prévoit pas toujours ce genre de chose. D'autres questions ?

DELIBERATION N° -2013

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil treize, le dix-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix décembre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Création d'emplois saisonniers et occasionnels pour l'année 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 alinéa 2 relatif au recrutement des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant qu'il convient de recourir chaque année à des emplois saisonniers, notamment pour assurer la continuité des services offerts à la population durant les périodes de congés, pour assurer les initiatives festives annuelles et pour veiller à la propreté de la ville durant l'été ;

Considérant qu'il convient de recourir chaque année à des emplois occasionnels permettant de doter les services municipaux du personnel qualifié nécessaire à leur bon fonctionnement, notamment pour répondre à des besoins spécifiques nécessitant de renforcer ponctuellement l'effectif des services municipaux ;

Considérant que ces recrutements sont effectués durant une période maximale de six mois pour les besoins saisonniers, et durant une période de trois mois renouvelable à titre exceptionnel pour les besoins occasionnels.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide la création d'emplois saisonniers et occasionnels pour l'année 2013 comme suit :

Besoins Saisonniers :

32 mois d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe

Besoins Occasionnels :

20 mois d'Apprenti

50 mois d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe

Précise que les crédits nécessaires à la dépense afférente seront inscrits au budget.

Abroge et remplace la délibération 34-2012 du 12 Novembre 2012.

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX : Je mets ce projet de délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie. Délibération adoptée.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE ET L'ADEME

La signature d'une convention entre la commune de Saint Pierre et l'ADEME permettra de formaliser l'accompagnement qui sera effectué par l'ADEME pour l'élaboration d'un plan d'actions en vue d'optimiser la gestion des ordures ménagères et par extension, des déchets ménagers et assimilés.

Cet accompagnement prévoit un à deux déplacements d'un expert de l'ADEME sur Saint-Pierre. La première mission aurait lieu avant la fin du mois de février.

La Convention n'est pour le moment pas finalisée mais les grandes lignes ont été définies.

Le projet de délibération n° 4 a pour objet d'autoriser le Sénateur-Maire à signer une convention entre la Commune de Saint-Pierre et l'ADEME.

Madame CLAIREAUX : En fait, la première mission aurait lieu dans la première quinzaine de février. Je peux vous fournir les grandes lignes de cette convention. Le contexte, on le connaît. Il s'agit d'arriver à mettre en place un plan d'action pour une gestion optimisée des déchets ménagers et assimilés. C'est un Monsieur qui est DGS d'une régie de l'Hérault qui va venir pour travailler sur ce dossier. Il s'agit dans un premier temps d'une mission de 5 jours à Saint-Pierre et Miquelon, durant laquelle il va rencontrer l'ensemble des acteurs locaux et où il proposera des solutions pour les différents modes de gestion technique de collecte, des déchets, le compostage. La mission est en fait très large.

Monsieur BRIAND : Sur les termes de la convention, on attendra avant de se positionner, je préfère tout de même lire la convention avant de faire porter le chapeau aux uns et aux autres. J'ai vu quelques petites choses, mais je pense que...

Madame CLAIREAUX : Faire porter le chapeau de quoi ?

Monsieur BRIAND : Non, disons que la convention, c'est tout de même ce qui va lier, et si on acte aujourd'hui notre volonté (qui est une bonne volonté), il aurait quand même fallu que nous puissions avoir au moins deux ou trois heures avant les termes de la convention.

Madame CLAIREAUX : Il faudrait qu'on les ait.

Monsieur BRIAND : D'accord.

Madame CLAIREAUX : Vous en avez les grandes lignes, c'est une prestation qui pourrait s'élever entre 7 700 € et grosso modo 11 000 €, selon qu'il fasse une ou deux missions sur place. Elle sera payée en partie par l'ADEME et la Commune de Saint-Pierre, donc la somme, même si elle se monte à 11 000 €, à partir du moment où elle est partagée entre cet organisme et la Commune, cela reste une dépense, somme toute très raisonnable. Voilà, après, vous me faites confiance...

Monsieur BRIAND : C'est surtout sur la première partie, qui explique les événements de contexte.

Madame CLAIREAUX : Les éléments du contexte sont l'état des lieux.

Monsieur BRIAND : Oui, je ne veux pas qu'il ait une petite phrase qui soit...

Madame CLAIREAUX : (après avoir demandé la projection des éléments du contexte, pour information des conseillers) Alors c'est bon ? Souhaitez-vous qu'on continue ?

Monsieur BRIAND : Non, merci, c'est bon. Sur la partie contexte c'est bon.

Madame CLAIREAUX : Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération adoptée.

DELIBERATION N° -2013

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents Excusés :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le dix décembre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance : LEBAILLY Cédric

Objet : Convention entre la Commune de Saint-Pierre et l'ADEME

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales.

Vu l'exposé de son président.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise Madame le Sénateur-Maire à signer une convention entre la Commune de Saint-Pierre et l'ADEME.

Le Secrétaire,

Le Président,

QUESTIONS DIVERSES

Madame CLAIREAUX : Madame LE SOAVEC ?

Monsieur BRIAND : C'est la surprise.

Madame LE SOAVEC : Surprise ? Non, j'étais un peu choquée. Donc à la séance officielle du Conseil territorial, du vendredi 20 décembre 2013, est inscrit à l'ordre du jour l'abrogation de la délibération n° 33-03 du 31 mars 2003, ainsi que la convention du 9 avril 2003, signée entre la Collectivité territoriale et la Ville de Saint-Pierre, qui avait pour but le transfert de la gestion technique et administrative de la Maison de l'Enfant. Je souhaitais (puisque l'abrogation, c'est pour la fin de l'année) savoir si le Président du Conseil territorial vous avait approché concernant cette abrogation et si oui quelles sont les solutions envisagées pour les années à venir, autrement dit demain, parce que c'est quand même début 2014 ?

Madame CLAIREAUX : Non. Je n'ai été approchée par personne au niveau du Conseil territorial à ce sujet là. La moindre des choses aurait quand même été de prévenir la Municipalité (puisque c'est avec nous que la convention a été signée) car cela va induire un certain nombre de démarches, dans la mesure où c'était une gestion pour le compte du Conseil général (c'était comme cela que cette convention était libellée), donc cela veut dire que nos deux services RH prennent contact, cela veut dire qu'il y a des mutations de personnel, il y a tout de même des choses, si le service rendu n'était pas satisfaisant, que j'aurais préféré le savoir autrement que comme cela.

Madame LE SOAVEC : C'est quand même de la compétence de la Collectivité sur tout le bloc social. Je me tourne vers Monsieur BRIAND. Moi j'ai lu l'argumentaire de la Collectivité, il veut transférer la totalité de la gestion à la Mairie...

Madame CLAIREAUX : ... Ah non ça...

Madame LE SOAVEC : ... C'est l'argumentaire défendu par le Président...

Madame CLAIREAUX : Non mais là, il faut être très clair, je suis quand même un peu surprise, car nous avons eu une réunion du CCAS cet après-midi, nous avons parlé de la crèche, cela aurait peut-être été bien que vous me le disiez, car vous n'êtes pas sans savoir ce projet de délibération. Mais au-delà de cela, nous avons rendu service à la Collectivité en 2003 concernant la gestion technique et administrative de la crèche, ce n'est pas la Municipalité et ce n'est pas la Mairie de Saint-Pierre, ni le CCAS, qui récupère, s'il y a abrogation de la convention, la crèche et son personnel. C'est la Collectivité qui récupère. Il faut être très clair là-dessus. Il va falloir muter des personnels, entamer un certain nombre de choses qui prennent un peu de temps. On gérait pour le compte du Conseil général, devenu Conseil territorial. A partir du moment où le Conseil territorial abroge la convention et la délibération qui va avec (ou l'inverse, selon que l'on met les choses dans un sens ou dans l'autre) il récupère la crèche.

Monsieur BRIAND : Il n'est aucunement fait référence à la suppression du versement effectué par la Collectivité.

Madame CLAIREAUX : Non, à partir du moment où la convention est abrogée, la Collectivité reprend la structure.

Madame LE SOAVEC : Il ne nous dit pas éventuellement à combien s'élèveront les subventions, à l'avenir, et qu'il faudra – d'après son argumentaire – en gros que la Municipalité en fasse la

demande tous les ans. Donc en gros, la Municipalité ne peut pas savoir, à l'avance, de combien elle pourra avoir à l'année.

Madame CLAIREAUX : Non mais au-delà de cela...

Monsieur BRIAND : Les derniers versements qui étaient effectués étaient de l'ordre de 625 000 €...

Madame CLAIREAUX : ... qui n'étaient pas suffisants...

Monsieur BRIAND : Ca n'est jamais suffisant.

Madame CLAIREAUX : Ah non. La convention était très claire : la Commune de Saint-Pierre prenait la gestion administrative et technique de la Maison de l'Enfant, en assurait le fonctionnement mais était remboursée de tous les items repris dans la convention, parce que cela ne devait pas coûter un seul euro à la Commune de Saint-Pierre, ce qui n'a pas été le cas pendant toutes ces années, je peux vous le confirmer. Au-delà de cela, à partir du moment où on met un terme à la convention, cela veut dire que la Collectivité reprend sa structure. Il n'y a même pas de question à se poser sur compensation ou pas compensation, sur demande à faire tous les ans ou pas demande à faire tous les ans. C'est un choix de la Collectivité, nous sommes mis devant le fait accompli. La Collectivité reprend sa structure. Moi je n'ai pas d'états d'âme, le personnel en aura peut-être un petit peu plus mais...

Madame LE SOAVEC : La structure est donc bien à la Collectivité, le personnel sera transféré Collectivité.

Monsieur BRIAND : Elle a été proposée en tout cas pour un euro symbolique ou éventuellement via des financements à hauteur de 600 000 € pour effectuer des réservations. Vous n'avez pas souhaité donner suite.

Madame CLAIREAUX : Non. Et c'est contraire à la convention en plus.

Monsieur BRIAND : C'est pour cela que je pense qu'il faut remettre les choses à plat.

Madame LE SOAVEC : Vous avez parlé avant de concertation, cela m'a bien fait sourire quand même...

Monsieur BRIAND : Son quoi ?

Madame LE SOAVEC : Vous avez parlé que vous reprochiez à la Municipalité son manque de concertation.

Madame CLAIREAUX : Oui, là oui.

Madame LE SOAVEC : Cela m'a fait sourire.

Madame CLAIREAUX : Je veux dire que là, il y a comme une erreur, parce que si la Collectivité pensait, à travers cette délibération, « refiler le bébé » à la Mairie, il y a un souci.

Madame PERRIN V. : Cela arrive à un moment où il y a eu des efforts de faits aussi bien au niveau de la CPS que de la Municipalité, et que cela va dans le bon sens.

Madame LE SOAVEC : Je pense que politiquement, c'est un dossier de plus que l'on casse.

Monsieur LEBAILLY : Un dossier de plus !

Madame LE SOAVEC : Un dossier de plus qu'on casse. C'est clair. Je ne vois pas pourquoi remettre à Saint-Pierre des tensions qui on eu lieu, dans un autre dossier, pour l'enseignement, cela ne sert à rien de remettre un climat de tension pour du personnel et les parents...

Madame CLAIREAUX : Moi j'avoue que...

Monsieur BRIAND : Moi je pense qu'il ne va pas y avoir du jour au lendemain des mutations de personnels et tout ce qui s'en suit. Volontairement, vous essayez, je crois, de faire monter un peu la pression...

Madame CLAIREAUX : ... je ne fais rien monter du tout, je viens d'apprendre ce genre de chose. C'est assez désagréable de l'apprendre comme cela, cela m'est d'ailleurs particulièrement désagréable, parce que s'il y avait une volonté du Conseil territorial de mettre fin à la convention, ce n'était quand même pas compliqué de prendre la peine de prendre son téléphone ou d'écrire un courrier au moins pour nous prévenir.

Monsieur BRIAND : Mais très récemment, vous avez été amenée à signer une convention.

Madame CLAIREAUX : Avec la CPS, en tant que gestionnaire.

Monsieur BRIAND : Avec la Collectivité aussi.

Madame CLAIREAUX : Non, elle n'a pas été signée.

Monsieur BRIAND : Au sujet des soucis financiers liés aux paiements.

Madame CLAIREAUX : Cela n'a rien à voir, c'est au sujet des subventions qui arrivent au sujet du CCAS, cela n'a rien à voir. Et ça n'est pas lié, cela n'a rien à voir. C'était les subventions pour les écoles, la crèche et les aides facultatives, qu'on gère aussi pour le compte du Conseil territorial et sur lesquelles on s'est aussi fait raboter, donc... A un moment donné, cela devient un petit peu compliqué tout ça quoi. Chacun va reprendre ses prérogatives, gérer sa petite soupe et on n'en parlera plus parce qu'on ne va pas continuer, nous, à payer alors que ce n'est pas à nous de le faire. Mais celle là, ce n'est pas une ????

Madame LE SOAVEC : Donc je peux reporter **rapporter ??** vos propos ?

Madame CLAIREAUX : Ah oui, y compris que c'est gratiné.

Monsieur LEBAILLY : Un dossier de plus.

Madame CLAIREAUX : Cela fera un souci de moins pour le CCAS.

Monsieur BRIAND : Je pense qu'il ne faut pas dramatiser la situation...

Madame CLAIREAUX : Mais je ne dramatise rien du tout.

Monsieur BRIAND : Il s'agit simplement de renégocier les termes de la convention...

Madame CLAIREAUX : Ah non !

Monsieur BRIAND : Sur les modalités financières...

Madame CLAIREAUX : Elle est abrogée, elle est abrogée ! Si c'est le choix du Conseil territorial, il reprend la crèche, il reprend sa structure.

Madame PERRIN V. : Même si c'est pour renégocier les termes de la convention, Monsieur BRIAND, il faut quand même admettre qu'au préalable, il y aurait pu y avoir un contact.

Madame CLAIREAUX : C'est comme la taxe sur les spectacles, la taxe sur la navigation, bien voilà, nous sommes mis devant le fait accompli. Non mais on rêve !

Monsieur SALOMON P. : Il ne faut jamais se faire de souci, mais excusez l'expression, à chaque fois c'est la Mairie « qui l'a dans l'os ». Et ça je crois que c'est voulu.

Madame CLAIREAUX : Non, pas du tout !

Monsieur SALOMON P. : Non ! Excusez-moi.

Monsieur BRIAND : C'est aussi une question liée aux compétences des uns et des autres.

Madame CLAIREAUX : On aurait aimé savoir avant qu'on n'avait pas les compétences pour gérer la crèche. On ne s'en serait pas occupé du tout et c'était réglé.

Madame LE SOAVEC : Par contre, vous avez la compétence pour changer nos taxes.

Monsieur BRIAND : Nos quoi ?

Madame LE SOAVEC : Chaque réunion qu'il y a, on change les taxes, elles sont modifiées, supprimées, redistribuées autrement.

Monsieur LEBAILLY : Dans un souci d'allègement fiscal, on supprime la taxe des autres.

Monsieur BRIAND : La Mairie a fait exactement ce genre de chose avec la TLE.

Madame CLAIREAUX : Ah non ! Supprimer la taxe de navigation alors que c'est au profit des communes, pour la donner à la Chambre de Commerce, qui n'a rien demandé, il faut quand même y aller !

Monsieur BRIAND : On parle de combien ?

Madame CLAIREAUX : C'est 15 à 17 000 € d'un côté, 15 000 € de l'autre, et tout cela, ce ne sont pas des choses qui sont compensées. On modifie l'octroi de mer pour nous obliger à prendre une compétence dont on ne veut pas, à savoir le financement des maternelles privées, et ainsi de suite. On agit en Roi de l'Archipel et on fait ce qu'on a envie de faire. Voilà, moi je ne peux que prendre acte des décisions de ce genre.

Monsieur BRIAND : Je pense que c'est aussi un positionnement volontaire de votre part...

Madame CLAIREAUX : Ce n'est pas un positionnement volontaire que de constater que quelqu'un d'autre subtilise une partie des... d'autant que dans...

Monsieur LEBAILLY : ... Et ça va être de notre faute...

Madame CLAIREAUX : ... Voilà, dans la conjoncture actuelle, on est plus à chercher, tous, quelques euros, qu'à vouloir s'en délester. Ce n'est quand même pas très logique tout cela.

Monsieur LEBAILLY : On se déleste des euros des autres.

Madame CLAIREAUX : Quand je dis on, vous comprenez ce que je veux dire. Bon. Enfin, ceci dit, je n'ai pas d'état d'âme avec cela. Si la convention doit être abrogée, elle le sera, et nos services respectifs de gestion de ressources humaines feront le reste du travail, cela n'est pas un souci. En ce qui me concerne, cela n'en est pas un.

Madame LE SOAVEC : Si vous avez le temps, entre les dix derniers jours, parce que la délibération sera prise le 20 décembre...

Madame CLAIREAUX : J'ose espérer qu'entre le 20 décembre et la fin de l'année, quelqu'un va peut être contacter la Mairie pour voir comment on met tout cela en place.

Monsieur SALOMON P. : Je pense que maintenant, ils vont quand même se sentir obligés.

Madame CLAIREAUX : C'est bien. Bon sur ces bonnes paroles, Messieurs Dames, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes.

La séance est levée.

Les Membres,

Le Président,